



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Credit agricole

Question écrite n° 15719

Texte de la question

M Jean Tardito interroge a nouveau M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation des fonctionnaires de la Caisse nationale de credit agricole. En effet, la reponse qu'il a faite aux questions nos 7346 et 8538 (JO, Senat, debats parlementaires, questions, du 2 mai 1989) est insuffisante dans la mesure ou aucune date de signature du decret et aucun element concret n'apparaissent dans la declaration logomachique de M le ministre. L'etat de non-droit dans lequel se trouvent les fonctionnaires de la CNCA porte gravement prejudice a ces agents alors que leur situation juridique aurait du etre reglee depuis au moins presque un an. Il lui demande donc quand il compte se conformer aux instructions du Premier ministre lui-meme, qui insiste sur l'imperieuse necessite de respecter l'etat de droit et le legislature (circulaire du 25 mai 1988 relative a la methode de travail du Gouvernement). En l'espece, il lui demande instamment quand est-ce que le Gouvernement fera application de l'article 10 de la loi no 88-50 du 28 janvier 1988 relative a la mutualisation de la CNCA et prendra le decret en Conseil d'Etat, qui s'impose.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le rappelle l'honorable parlementaire, la situation des fonctionnaires de la Caisse nationale de credit agricole doit etre precisee par un decret en Conseil d'Etat prevu a l'article 10 de la loi du 18 janvier 1988 qui a procede a la privatisation, par voie de mutualisation, de la Caisse nationale de credit agricole. Cet article prevoit notamment le rattachement a l'Etat des corps de fonctionnaires de la caisse ainsi que la possibilite pour ces agents de demander leur detachement aupres de la societe pour une duree maximale de douze ans. L'elaboration du decret precite est en cours. En raison des problemes juridiques et techniques complexes que pose l'accueil des interesses et la gestion de leurs corps apres leur rattachement a l'Etat, et afin d'offrir a ces fonctionnaires des possibilites de choix reelles qui tiennent compte des besoins effectifs des administrations, des etudes approfondies sont actuellement realisees au niveau interministeriel.

Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15719

Rubrique : Banques et etablissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3119